

La Rochelle, le 5 juin 2024

Affaire suivie par | Nicolas Cajon  
Tél | 05 46 30 34 60 |

Réf. | 2024-D28

Monsieur Jean-François FOUNTAINE  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de La Rochelle  
6 rue Saint-Michel  
CS 41287  
17086 LA ROCHELLE CEDEX 02

**Objet** : Modification simplifiée n°2 du PLUi de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu m'adresser, par courrier en date du 7 mai 2024, le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et solliciter par là même le Syndicat mixte pour le Schéma de cohérence territoriale La Rochelle Aunis sur les éventuelles observations qu'il aurait à formuler sur ce projet.

J'ai le plaisir de vous informer que les élus du syndicat mixte ont donné un avis favorable à ce projet de modification qui n'appelle aucune observation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le Président et par délégation,  
La Premier Vice-Président  
Antoine GRAU



Schéma de cohérence territoriale  
**La Rochelle**  
**Aunis** Syndicat mixte